



**unesco**

Convention du  
patrimoine mondial

**45 COM**

WHC/23/45.COM/10E  
Paris, 4 juillet 2023  
Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-cinquième session élargie  
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite  
10 - 25 septembre 2023**

**Point 10 de l'Ordre de l'Agenda provisoire :**

**Rapport d'avancement sur le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques  
dans les autres régions**

**Résumé**

Ce document est présenté en application de la Décision **44 COM 10D**. Il comporte un rapport sur la conduite et la coordination globale du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, y compris la préparation et le lancement de l'exercice dans la région Europe et Amérique du Nord. Il comprend des détails sur les mesures préparatoires prises par le Secrétariat pour le commencement de l'exercice dans la région en septembre 2022. En outre, ce document présente des informations sur d'autres activités menées par le Secrétariat concernant la conduite du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.

La plate-forme web dédiée au troisième cycle de soumission des Rapports périodiques est accessible à l'adresse suivante : [whc.unesco.org/fr/prcycle3](https://whc.unesco.org/fr/prcycle3)

La page web générale du Rapport périodique sur la mise en œuvre de la *Convention* est accessible à l'adresse suivante : [whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/](https://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/)

***Projet de décision : 45 COM 10E, voir point IV***

## I. Contexte

1. À sa 41<sup>e</sup> session en 2017, le Comité du patrimoine mondial a lancé le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques et a décidé de maintenir l'ordre des régions établi pour les précédents cycles, une région rendant son rapport chaque année (États arabes, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord). Ainsi, conformément à la Décision **41 COM 10A** (Cracovie, 2017), la région Europe et Amérique du Nord a débuté leur exercice de soumission des Rapports périodiques en septembre 2022 et il est attendu de la part des États parties qu'il soumettent leurs rapports en juillet 2023.
2. Conformément aux Décisions **41 COM 10A** (Cracovie, 2017), **42 COM 10A** (Manama, 2018), **43 COM 10B** (Bakou, 2019) et **44 COM 10D** (Fuzhou/en ligne, 2021), le Centre du patrimoine mondial a été invité à assurer, pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, une approche globale pour toutes les régions concernées par l'exercice, en fournissant une coordination et une analyse générale tout en facilitant le rôle moteur des États parties dans cet exercice.
3. Il a également été demandé au Secrétariat de continuer à mettre à jour et à disposition des kits d'outils et de supports d'orientation pour un vaste éventail de parties prenantes à ce processus et de garantir leur diffusion pour encourager une préparation et une mise en œuvre efficaces de l'exercice dans chaque région. En outre, par sa Décision **44 COM 10A**, le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un rapport sur le suivi du processus du troisième cycle.

## II. Troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du Nord

### Préparations préliminaires

4. En vue du lancement du prochain exercice de soumission des Rapports périodiques en Europe et en Amérique du Nord en septembre 2022, le Centre du patrimoine mondial a pris diverses mesures destinées à faciliter le processus. Il s'agit notamment d'un examen complet et d'une mise à jour des dossiers et des coordonnées des États parties dans les bases de données du patrimoine mondial, de la préparation de lettres circulaires destinées aux États parties afin qu'il désignent les points focaux nationaux responsables de la mise en œuvre de la *Convention* au niveau national ainsi que les gestionnaires de sites du patrimoine mondial qui seront chargés de mener à bien le processus de soumission des Rapports périodiques dans la région, ainsi que la mise en place d'un service d'assistance, afin d'apporter un soutien technique et relatif au contenu pendant la période de soumission des Rapports périodiques.
5. La région Europe et Amérique du Nord étant la dernière à entamer le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, elle bénéficiera de tous les supports et outils d'orientation et de formation déjà élaborés, mis à jour ou révisés pour les régions ayant précédemment suivi le troisième cycle, assurant ainsi une approche globale dans toutes les régions, conformément à la Décision **41 COM 10A**.
6. Avant le début de l'exercice, le Centre du patrimoine mondial a organisé une consultation avec les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, ICCROM et UICN) pour discuter et convenir de tous les étapes et processus pertinents pour l'exercice de soumission des Rapport périodique dans la région.
7. Conformément à la Décision **41 COM 10A**, qui stipule que le Centre du patrimoine mondial vise à faciliter le rôle moteur des États parties pour le troisième cycle de

soumission des Rapports périodiques, les États parties sont invités à apporter un soutien financier aux activités réalisées dans le cadre de l'exercice du Rapport périodique en Europe et en Amérique du Nord.

8. Contrairement à l'exercice de soumission des Rapports périodiques mené au cours du deuxième cycle, durant lequel l'Europe et l'Amérique du Nord ont fait l'objet de rapports distincts, et au vu de la charge considérable que cette pratique a représenté en matière de ressources et de travail, l'Europe et l'Amérique du Nord sont considérées comme une seule et même région au cours du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques.
9. En parallèle et en complément de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ainsi que du projet d'Inventaire rétrospectif, le Centre du patrimoine mondial a lancé le projet de Plateforme de cartes en ligne du patrimoine mondial, grâce au soutien généreux du gouvernement flamand (Belgique). Ce projet a pour but de développer un système d'information géographique (SIG) en ligne relatif aux biens du patrimoine mondial. La région Europe et Amérique du Nord a été choisie comme région pilote pour le développement de cette plateforme en ligne, qui inclura les limites et les zones tampons géoréférencées des biens du patrimoine mondial. Au début du projet, l'analyse des quelques fichiers SIG qui étaient déjà disponibles au Centre du patrimoine mondial montre que seules les couches SIG de 13 % des biens du patrimoine mondial en Europe et en Amérique du Nord étaient exploitables. Dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques et du projet d'Inventaire rétrospectif, tous les États parties de la région ont été invités à soumettre des couches SIG des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire et de leurs zones tampons, le cas échéant.
10. Les données SIG de 57 % des biens de la région ont été reçues au 30 avril 2023. Une fois qu'une masse critique de données géographiques a été vérifiée par rapport aux cartes des biens inscrits adoptées par le Comité, une plateforme interactive en ligne, ouverte à tous, a été développée, reliant les données géospatiales aux bases de données existantes du patrimoine mondial. Grâce à un moteur de recherche avancé permettant une visualisation et une extraction précises des données, la plateforme affiche des polygones géoréférencés des limites des biens et de leurs zones tampons (le cas échéant) sur différentes cartes de base correspondant à divers besoins. Les mesures, les annotations, l'agrégation des données, les comparaisons visuelles et l'exportation vers des formats d'image courants peuvent être facilement réalisés grâce à une interface conviviale. Le lancement officiel de la plateforme cartographique en ligne du patrimoine mondial aura lieu lors de la 45<sup>e</sup> session élargie du Comité du patrimoine mondial à Riyad, en Arabie saoudite.

#### **Lancement de l'exercice de remplissage des questionnaires par les États parties**

11. Le Centre du patrimoine mondial a lancé l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région le 21 septembre 2022. Les points focaux nationaux pour la mise en œuvre de la *Convention* et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial de la région ont été invités à remplir les Sections I et II des questionnaires du Rapport périodique, couvrant la mise en œuvre de la *Convention* au niveau national et au niveau du bien respectivement.
12. Par la suite, une réunion de lancement avec les points focaux nationaux a été organisée en ligne les 20 et 21 octobre 2022. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les enseignements tirés du deuxième cycle et de partager l'expérience des régions ayant déjà achevé la phase de soumission des rapports du troisième cycle, l'Afrique en particulier. Des informations clés ont été partagées avec un peu plus de 80 représentants des États parties de la région sur les objectifs généraux de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, ainsi que sur les dates clés du cycle. Les nouveaux éléments et thèmes des questionnaires à remplir par les États parties ont

également été présentés. La réunion comprenait également des contributions des trois organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, ICCROM et UICN), qui ont eu l'occasion de présenter l'ensemble des outils et ressources développés conjointement avec l'UNESCO au cours des dernières années, sur lesquels les États parties peuvent s'appuyer pour l'exercice du Rapport périodique et au-delà.

13. Les États parties d'Europe et d'Amérique du Nord ont pu tirer parti de l'expérience de leurs prédécesseurs et bénéficier de la précieuse participation de deux points focaux nationaux de la *Convention du patrimoine mondial*, l'un du Sénégal et l'autre d'Afrique du Sud. En partageant une vue d'ensemble sur les défis rencontrés et les leçons apprises au cours du processus, les points focaux africains ont fourni de précieuses informations ayant permis aux autres d'améliorer leur compréhension de l'exercice. Le point focal de la Norvège pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* a également fait part de son retour d'information sur le deuxième cycle et, en particulier, sur l'élaboration du plan d'action d'Helsinki.
14. L'exercice de soumission des Rapports périodique est considéré comme une opportunité de coopération et d'échanges régionaux, qui doivent être reflétés dans les résultats du troisième cycle. Pour la première fois, cela conduira à l'élaboration d'un rapport et d'un plan d'action conjoints pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui seront soumis au Comité du patrimoine mondial pour approbation lors de sa 46<sup>e</sup> session.

#### **Premier bilan du questionnaire**

15. Pour résoudre les difficultés rencontrées par les États parties avant la soumission finale, une modalité de bilan anticipé du questionnaire a été instituée pour les questionnaires de l'Europe et de l'Amérique du Nord, à l'instar de la pratique adoptée par d'autres régions. Les dates limites d'achèvement anticipé ont été fixées au 31 janvier 2023 et au 31 mars 2023 pour les Sections I et II du questionnaire respectivement. Par conséquent, les États parties qui souhaitaient que leurs questionnaires soient revus par le Centre du patrimoine mondial avant leur soumission finale ont eu la possibilité de le faire, sur une base volontaire.
16. Au moment de la rédaction de ce document, trois mois avant la date limite de soumission, la moyenne générale de remplissage du questionnaire du Rapport périodique pour la région Europe et Amérique du Nord était de 45% pour la Section I et de 64% pour la Section II.

#### **Prochaines étapes**

17. La date limite de soumission des Sections I et II des questionnaires est fixée au **31 juillet 2023**.
18. Suite à la soumission des questionnaires complétés par les points focaux nationaux, une analyse préliminaire des résultats de l'exercice sera menée par un panel d'experts du patrimoine et partagée avec les points focaux nationaux avant la fin de l'année 2023 pour discuter et préparer le projet de Plan d'action.
19. Un atelier sur le plan d'action entre le Centre du patrimoine mondial, les experts du patrimoine et les points focaux nationaux est prévu en présentiel au siège de l'UNESCO en décembre 2023, à l'occasion duquel les participants contribueront au projet de plan d'action régional et identifieront les priorités et les défis sous-régionaux, sur la base des analyses préliminaires et en utilisant une approche de gestion axée sur les résultats. Certains États parties ont exprimé leur volonté de soutenir financièrement l'organisation de l'atelier. Un atelier dédié aux États parties de l'Europe du Sud-Est pourrait également être organisé à l'automne 2023 si le financement mobilisé par le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, situé à Venise, est confirmé.

20. Le projet de plan d'action sera finalisé par le Centre du patrimoine mondial et les experts indépendants sur la base des discussions tenues lors de l'atelier et sera distribué aux points focaux nationaux pour une dernière contribution avant sa finalisation et sa présentation à la 46<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, en même temps que le rapport de synthèse régional contenant l'analyse des données du questionnaire.

### **III. Mesures prises par le Secrétariat pour la mise en œuvre du processus du troisième cycle et recommandations**

#### **Assurer une approche globale du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques**

21. Le Centre du patrimoine mondial a élaboré de nouveaux modules de formation supplémentaires afin de renforcer les capacités des gestionnaires de sites, conformément aux différents thèmes clés du questionnaire. Ces modules incluent la gestion du tourisme, la réduction des risques de catastrophes et les indicateurs de suivi, qui sont pertinents pour assurer une approche globale. Par ailleurs, les modules sont conçus pour répondre spécifiquement aux questions posées par plusieurs gestionnaires de sites d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui a par conséquent été utile pour la région Europe et Amérique du Nord, ayant été soumis au processus de remplissage de l'exercice au moment de la préparation du présent document.
22. Le Centre du patrimoine mondial a en outre lancé une mise à jour globale de sa plateforme web de décembre 2021 à juin 2023 afin de se mettre en conformité avec la nouvelle charte graphique de l'UNESCO. La page web et plateforme consacrée au Rapport périodique offre désormais à ses utilisateurs une présentation claire et personnalisable des données sous la forme de tableaux et de graphiques faciles à comprendre et exportés dans des feuilles de calcul. Les utilisateurs ont également la possibilité de trier les informations en fonction de différentes caractéristiques, par exemple par bien du patrimoine mondial, type de question, chapitre ainsi que par sous-région. En outre, les problèmes techniques récurrents soulevés par les utilisateurs ont été résolus.
23. Cependant, il devient indispensable pour le Centre de continuer à assurer la maintenance et de mettre à jour et transformer régulièrement la plateforme du Rapport périodique. C'est une précaution essentielle pour s'adapter à l'évolution des tendances en matière d'accessibilité de la plateforme, notamment aux diverses modalités offertes aux gestionnaires de sites et aux points focaux nationaux pour accéder au questionnaire en ligne, aux ensembles de données et aux indicateurs nationaux. Les utilisateurs ont plus souvent recours aux nouveaux appareils et supports connectés (ordinateurs portables, tablettes et téléphones mobiles) pour réaliser l'exercice. Depuis le lancement de l'exercice en 2018, le Centre a enregistré dans ses analyses web une augmentation de près de 30 % de des utilisateurs qui accèdent au questionnaire du Rapport périodique via une tablette. Cette tendance s'est considérablement accrue depuis la pandémie de COVID-19. Il convient de souligner la nécessité d'un soutien humain et financier supplémentaire pour le processus de soumission des Rapports périodiques. De plus, dans le cadre du suivi de la Déclaration adoptée par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (28-30 septembre 2022, Ville de Mexico), ayant souligné la nécessité de coordonner, de renforcer et de développer des instruments et des mécanismes pour l'analyse intégrée, le suivi et la mesure de la culture et de son impact sur le développement durable, des efforts sont entrepris par le Secrétariat pour explorer les synergies entre les plateformes du Rapport périodique existantes dans le domaine de la

culture en vue de développer une plateforme de données partagée pour optimiser l'efficacité et faciliter l'analyse intersectorielle.

24. Par les Décisions **42 COM 10A** et **43 COM 10B**, le Comité du patrimoine mondial, a recommandé au Secrétariat de « continuer à assurer une approche globale dans toutes les régions ». Depuis le lancement de l'exercice du troisième cycle en 2018, le Centre veille constamment à ce qu'une approche globale soit mise en œuvre tout au long du processus et dans toutes les régions, en assurant également la coordination générale de l'exercice par un coordinateur en charge du Rapport périodique. Ce soutien constant est rendu possible jusqu'à présent grâce aux fonds mis à disposition par le gouvernement de la Suède.
25. À ce jour, le niveau actuel des ressources humaines du Secrétariat ne permet pas à ce jour que le travail dans le cadre de ce processus statutaire soit conduit par un membre permanent du personnel. Par conséquent, les États parties sont invités à apporter un soutien extrabudgétaire à l'exercice, notamment suite au démarrage de l'exercice dans la région Europe et Amérique du Nord depuis septembre 2022 (parallèlement au suivi continu de la mise en œuvre des plans d'action du troisième cycle dans d'autres régions). Cela a entraîné une augmentation du travail de coordination et s'explique également par le fait que la région Europe et Amérique du Nord englobe à elle seule plus de la moitié des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

### **Faisabilité d'un Rapport global à l'issue du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques**

26. Au cours de la Période de réflexion préparatoire du troisième cycle, 81 % des États Parties ont indiqué qu'ils salueraient la faisabilité d'un Rapport global du patrimoine mondial à l'issue de l'exercice du troisième cycle (voir les résultats du sondage mondial : [whc.unesco.org/fr/rp-reflexion/](http://whc.unesco.org/fr/rp-reflexion/)). Conformément au paragraphe 204 des *Orientations*, le Comité du patrimoine mondial peut donc décider d'utiliser la période de réflexion pour lancer l'élaboration et la publication d'un rapport global sur le patrimoine mondial, basé sur les résultats du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans toutes les régions (Décision **41 COM 10A**).
27. À la lumière de la Déclaration de MONDIACULT 2022 appelant la Directrice générale de l'UNESCO « à élaborer des études conceptuelles sur l'impact de la culture dans toutes ses dimensions, ainsi que des données pertinentes, et à produire un rapport global complet sur les politiques culturelles sur une base quadriennale, en s'appuyant sur l'information, données et les indicateurs existants fournis par ses États membres, notamment dans le cadre des Rapports périodiques de l'ensemble des instruments normatifs de l'Organisation dans le domaine de la culture, ainsi que des programmes connexes et des cadres statistiques et d'indicateurs dont elle dispose », le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter et s'assurer que les Rapports périodiques soumis par les États parties dans le cadre du troisième cycle alimentent le Rapport global de l'UNESCO sur les politiques culturelles prévu pour 2025.
28. Par conséquent, à condition que les fonds nécessaires soient garantis, le Comité pourrait souhaiter utiliser la période de réflexion suivant le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques pour étudier la possibilité de passer d'une approche régionale des Rapports périodiques à une approche globale, afin d'examiner la mise en œuvre de la *Convention* au niveau mondial à travers un rapport analytique succinct préparé par le Secrétariat, et pour adapter le cadre analytique de la soumission des Rapports périodiques et ses indicateurs de suivi afin d'assurer une intégration efficace dans les efforts de suivi de la politique culturelle de l'UNESCO. Cette période de réflexion pourrait ainsi servir à concevoir un processus rationalisé et complet permettant une coordination efficace et bénéficiant du travail déjà entrepris à la demande du Comité dans sa Décision

**41 COM 10A** et d'une contribution pertinente des États parties aux engagements de la Déclaration de MONDIACULT 2022.

29. Une telle étude de faisabilité nécessitera un soutien financier et humain pour le Centre du patrimoine mondial, soutien auquel le Comité pourrait inviter les États parties à contribuer.

#### IV. PROJET DE DÉCISION

##### **Projet de décision : 45 COM 10E**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10E ;*
2. *Rappelant les Décisions **41 COM 10A**, **41 COM 11**, **42 COM 10A**, **43 COM 10A.1**, **43 COM 10B**, **43 COM 11A** et **44 COM 10D** adoptées respectivement à ses 41<sup>e</sup> (Cracovie, 2017), 42<sup>e</sup> (Manama, 2018), 43<sup>e</sup> (Bakou, 2019) sessions et 44<sup>e</sup> session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021), ainsi que les dispositions du paragraphe 204 des Orientations ;*
3. *Note avec satisfaction le lancement réussi du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du Nord et salue les préparatifs entrepris par le Secrétariat avant l'exercice ;*
4. *Notant que le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques adopte une approche globale caractérisée par le rôle moteur des États parties, invite les États parties à apporter un soutien financier aux activités réalisées dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du Nord ;*
5. *Remercie le gouvernement de la Suède pour le soutien financier apporté afin de garantir que le Secrétariat soit en mesure de maintenir une approche globale tout au long du troisième cycle, et appelle les États parties à continuer de fournir un financement durable pour la coordination mondiale de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et de son suivi ;*
6. *Prend note des résultats de la Déclaration de MONDIACULT 2022 et de l'opportunité offerte par le Rapport global de l'UNESCO sur les politiques culturelles afin d'analyser les contributions pertinentes des États parties aux efforts de suivi des politiques culturelles de l'UNESCO, demande au Secrétariat d'utiliser la période de réflexion pour procéder à une étude de faisabilité afin d'examiner les modalités pratiques de l'amélioration du Rapport périodique de la Convention dans ce cadre, y compris, entre autres, la possibilité de passer d'une approche régionale des Rapports périodiques à une approche globale, en examinant la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial par le biais d'un rapport analytique succinct préparé par le Secrétariat, et en révisant le cadre analytique du Rapport périodique et ses indicateurs de suivi ;*
7. *Appelle les États parties à fournir au Centre du patrimoine mondial, par le biais de contributions affectées au Fonds du patrimoine mondial, d'autres contributions volontaires et/ou de personnel détaché, les ressources financières et humaines nécessaires pour procéder à l'étude de faisabilité demandée ;*
8. *Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport d'avancement sur la mise en œuvre globale du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, à sa 46<sup>e</sup> session.*